

Puis-je payer seulement une partie de ma facture ?

Puis-je payer seulement une partie de ma facture ?

- [Prendre rendez-vous](#)
- [Spécialités](#)
- [Espace Patient](#)
- [Faire un don](#)
- [Admission en ligne](#)

- Toutes les factures présentées doivent être réglées dans les meilleurs délais.
- Lorsque vous ne devez régler qu'une seule facture, vous avez la possibilité de cliquer sur le lien « Si vous avez des difficultés pour régler immédiatement la totalité de la somme due, n'hésitez pas à venir vers nous »
- Si vous souhaitez contester tout ou partie des montants facturés, vous devez suivre les indications portées au dos du courrier que vous avez reçu en contactant directement l'hôpital qui a émis la facture en cause.